AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative – 67-084 - STRASBOURG CEDEX
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL ~~25 F~~ 30.-F
C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67-070 - STRASBOURG -CEDEX

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 1 au Bulletin n° 150 du mois de Mars 1973 — 12 Mars 1973

DESINSECTISATION DES SOLS EN GRANDES CULTURES

- BETTERAVES -

Les mesures prises pour limiter l'utilisation des produits organo-chlorés en agriculture, bouleversent sensiblement la technique des traitements insecticides des sols, en grandes cultures. En plus de la dieldrine et du chlordane, l'heptachlore et l'aldrine sont interdits à l'emploi à partir du 1er Janvier 1973 (consulter notre Bulletin n° 146 de Novembre 1972).

Nous avons signalé que la Station porterait à la connaissance de ses abonnés, les produits pouvant remplacer ceux dont l'utilisation est maintenant interdite.

Monsieur SIMONIN, chargé d'expérimentation à la Circonscription phytosanitaire "BASSE ET HAUTE NORMANDIE", a fait la synthèse de tous les essais réalisés en FRANCE. Nous reproduisons en page 2, deux tableaux résumant l'efficacité et les conditions d'utilisation des produits autorisés sur betteraves sucrières, que Monsieur SIMONIN a fait paraître dans le Bulletin n° 149 de la Station de CAEN.

Les nouvelles spécialités montrent parfois quelques faiblesses sur des ennemis d'importance jusqu'ici très bien combattus, par exemple, sur les larves de Taupins. Cependant, on peut leur accorder une plus grande polyvalence d'action : certains tuent par voie systémique, des ravageurs présents sur les parties aériennes des plantes (Pégomyie, Pucerons) ; d'autres, sont efficaces sur des parasites de plus en plus souvent signalés, tels que les Scutigerelles et les Nématodes. Souvent, leur présentation sous la forme de granulés, d'un prix de revient élevé s'ils sont appliqués "en plein", exige le recours à la localisation du produit dans la raie de semis ou de plantation et, par conséquent, à un équipement en matériel spécialisé.

Enfin, notons que certaines spécialités présentent une toxicité aigüe, très élevée, qui justifie un contrôle sévère de leur vente et de leur utilisation.

Dans un prochain supplément, nous indiquerons les produits pouvant être utilisés pour la destruction des ravageurs souterrains dans les cultures de maïs et de pommes de terre.

RECTIFICATIF

Dans le supplément n° 1 au Bulletin n° 149 du mois de Février 1973, le BARBANE, signalé pour détruire la Folle avoine dans les orges, ne doit être utilisé que sur orges de printemps.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
C. GACHON et Ch. JANUS.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER.

Dernière Note parue : Supplément n° 1 au Bulletin n° 149 publié le 28 Février 1973.

231

BETTERAVES INDUSTRIELLES

Efficacité des produits.

MATIERE ACTIVE	RAVAGEURS SOUTERRAINS					RAVAGEURS AERIENS		
	Taupins Vers blancs	Atomaire	Blaniules	Scutigerelles	Nématodes (M. Naasi)	Altises	Pégomyie	Pucerons
LINDANE	+++	+	+	0	0	0	0	0
PARATHION	++	+	+	++	0	0	+	0
DIAZINON	++	-	+?	+?	0	-	+?	0
ALDICARBE	+?	+	++	++	++	+?	+++	+++
PHORATE	+?	++	++	++	-	-	++	++
CARBOFURAN	+?	+++	++	+++	++	+?	+++	+++

Légende 0 = sans efficacité + = peu efficace ++ = efficacité moyenne
+++ = bonne efficacité +? = efficacité à préciser - = sans renseignement.

Conditions d'utilisation des produits.

MATIERE ACTIVE	DOSE DE MAT.ACT. en KG/HA	SPECIALITES COMMERCIALES	OBERVATIONS.
LINDANE	1,5 (en plein)	Nombreuses spécialités et diverses formulations	Traitement avant semis, en plein, suivi d'une incorporation.
PARATHION	5 - 10 (en plein)	Nombreuses spécialités et diverses formulations	5 kg pour les granulés - 10 kg pour les autres formulations. Utiliser de préférence les granulés (5% de M.A.) en localisation dans la raie de semis : 0,500 kg de M.A./ha (faible infestation) ; 0,750 kg de M.A./ha (forte infestation, semis à faibles espacements, sols alcalins, très argileux).
DIAZINON	10 (en plein)	Basudine 10 (S.A. CIBA-GEIGY) granulés à 10 %	Localisation dans la raie de semis à la dose de 1 kg de M.A./ha.
ALDICARBE	1 (en localisation)	Temik (LA LITTORALE) granulés à 5 %	Localisation dans la raie de semis - Vente contrôlée avec lettre-contrat. Peut être utilisé dès la dose de 0,750 kg de M.A./ha.
PHORATE	5 (en plein)	Thimet G 5 (SEDAGRI) granulés à 5 %	Non sélectif en application dans la raie de semis ; il doit être localisé sur une bande de 20 cm de large, à la surface du semis, à la dose de 1 kg de M.A./ha (localisateurs spéciaux : Microband, Farmery, Sepeba adapté...). Vente contrôlée avec lettre-contrat.
CARBOFURAN	0,6 (en localisation)	Furadan 5 G et Furadan (SCHERING) granulés à 5 et 10 % Curater (BAYER) granulés à 5 %	Localisation dans la raie de semis.